

## COMPTE-RENDU VISIO CONFÉRENCE SITUATION SANITAIRE DU 23 JUILLET 2021

Suite à une visio avec la centrale le 22 juillet 2021, le directeur a souhaité nous informer des dernières directives à venir concernant la situation sanitaire. Nous avons été invités en "catastrophe", la veille pour le lendemain...

En l'état actuel des connaissances et du projet de "loi Covid" qui devrait probablement être voté début août, le passe sanitaire et la vaccination ne seront pas imposés à la DGFiP ni dans les restaurants administratifs.

**Exception faite** des collègues des trésoreries hospitalières qui seront considérés comme du personnel associé aux soignants. Aussi, dès le lendemain de la promulgation de la loi, ces collègues devront présenter un passe sanitaire pour exercer leurs missions au sein de ces services. Cela se fera en deux temps :

- \* Jusqu'au 15 septembre 2021, les collègues non totalement vaccinés ou refusant de se soumettre à un test auront la possibilité de poser congés ou de télétravailler à titre dérogatoire 5 jours/semaine,
- \* A compter du 15 septembre 2021, les collègues non totalement vaccinés se verront pénalisés par une suspension du traitement et un refus d'accès à leur poste de travail. Cette disposition ne souffrira d'aucune dérogation.

Sont concernés 1500 agents au niveau national et 55 au plan local. À ces collègues doivent s'ajouter les collègues de l'EDR et les vacataires intervenant dans les trésoreries hospitalières, qui devront se plier aux mêmes exigences sanitaires. En seront exonérés les personnels de "passage" type CID.

Sans revenir sur un débat malsain, nous ne pouvons que dénoncer le changement de règles en cours de partie et en particulier en plein été - période de vacances - mettant bon nombre d'entre nous devant le fait accompli. Plusieurs questions restent en stand-bve :

- \* Qui sera légitime et habilité à contrôler les passe sanitaire ?
- \* Quid des agents ne pouvant se faire vacciner (contre-indication médicale,...) ? Il semblerait que la centrale commence à plancher sur le sujet !
- \* Quels assouplissements pour les collègues ayant débuté leur schéma vaccinal (délais plus ou moins importants entre deux doses en fonction du vaccin, difficulté de prise de rendez-vous sur Doctolib,...) qui, très clairement, ne seront pas "opérationnels" début août 2021 ?

En point divers, le directeur a rappelé que, sans être obligatoire, la vaccination des personnels nomade était fortement conseillée.

La situation sanitaire étant instable, le Plan de Continuité d'Activité sera réactualisé d'ici fin de la semaine prochaine.

Plusieurs visio-conférences seront organisées tout au long du mois d'août afin d'assurer la meilleure information possible.